## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	·				<del></del>					
	I.1 Numéro du o	document			I.2 Type d'Opér	ateur				
		☑ Opérateur								
	FR-BIO-10.250-002	☐ Groupe d'opérateurs								
			2704		☐ Groupe d'or	perateurs				
			9.37	TENER:						
l			<b>0</b> ±3							
			100	545 WW						
ည်										
귽										
¥	I 3 Onérateur ou	groupe d'opérateu	ire		I.4 Autorité com	métente or	Autorité / Orga	misma da co	ntrôle	
Éléments obligatoires	Operateur ou		ш3			-				
긎	Nom	AROM'ESSENCE			Autorité	BUREAU	VERITAS CERTI	FICATION F	RANCE (FR-BIC	)-10)
엉	Adresse	Cote des chataigni	iers x 76700 Gainneville		Adresse	Le Triang	de de l'Arche,			
23		Le cios des perarn				9 Cours d	de de l'Arche, lu Triangle, 929:	37, Paris		l
=	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France		Code ISO	FR	- 1
9					<u> </u>					
â	I.5 Activité ou ac	tivités de l'opérate	ur ou du groupe d'op	érateurs						
Ü	• Préparation									İ
Ξ	•									1
60	<ul> <li>Stockage</li> </ul>									ŀ
7	• Importation									
Partie I:										
щ										
	L6 Catégorie ou	catégories de prodi	uits visées à l'article 3	S. paragraphe 7. d	lu règlement (UE)	2018/848	du Parlement ei	ropéen et d	u Conseil et	
	méthodes de pro	duction	AACO 1.10000 01 1 01 01010 0	.o, paragrapiio , , a		, =010,010		ar opeon or a	a contour ct	
			s, y compris les produ							1
			s, y compris les prouc	ins de l'aquacund	re, uesumes a ran	шиетканом	пшпаше			
		le production:			Ø .					
	– producti	on de produits biol	ogiques			Sy.				
	– producti	on biologique avec	une production non l	biologique	4	.04				
	_									- 1
	• (g) Autres prod	luits énumérés à l'a	annexe I du règlemen	it (UE) 2018/848 ou	ı produits non co	uverts par	les catégories p	récitées		
		e production:	· ·				•			
		on de produits biol	omimae	خ.		\$1 <sup>1</sup> 1.				-
	_	-		النقي.						
– production biologique avec une production non biologique										
										- 1
	-	on brotograpus avos	ane production non	piotogique						
	-	on biologique avoc	ane production non	biologique						
			une production non	biologique						
	Le présent docu				48 et certifie que	l'opérateur	ou le groupe d	opérateurs'	(choisir ce qui	
	Le présent docu convient) satisfa		nformément au règle udit règlement.		48 et certifie que	l'opérateu	ou le groupe d	'opérateurs	(choisir ce qui	
	Le présent docu convient) satisfa					l'opérateui	ou le groupe d	'opérateurs	(choisir ce qui	
	Le présent docu convient) satisfa I.7 Date, lieu				48 et certifie que	l'opérateu	ou le groupe d	opérateurs	(choisir ce qui	
	I.7 Date, lieu	ment est délivré co nit aux exigences du	informément au règle idit règlement.	ement (UE) 2018/8-			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	'opérateurs		
		ment est délivré co nit aux exigences du	informément au règle udit règlement. Nom et <b>BURE</b>	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		ou le groupe d 16/01/2023		(choisir ce qui 31/03/20:	
	I.7 Date, lieu	ment est délivré co nit aux exigences du	nformément au règle idit règlement. Nom et <b>BURE</b>	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité		16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			
	I.7 Date, lieu Date	ment est délivré co ait aux exigences du 30 mars 2023 15:36:41 +0200 CEST	nformément au règle udit règlement. Nom et BURE signature CERTI	ement (UE) 2018/8-	I.8 Validité	le du	16/01/2023			

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits									
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848									
facultatifs spécifiques	Autres produits alimentaires - Vanille Madagascar "Le monde de la vanille" (gousse, extrait, poudre)	Biologique								
écií	Autres produits alimentaires - Vanille Nouvelle Guinée "Le monde de la vanille" (poudre, gousses, extrait)	Biologique								
s sp	Autres produits alimentaires - Vanille poudre bourbon (mélange d'origine) en poudre, extrait et gousse	Biologique								
atif	Autres produits alimentaires - Vanille Réunion "Le Monde de la vanille" (poudre, gousses)	Biologique								
ulta	Huiles essentielles - Huiles essentielles : Bergamote, Citron	Biologique								
ts fac	vert, Citron, Clémentine, Orange douce, Orange sanguine									
Éléments	II.2 Quantité de produits	To control of the con								
	II.3 Informations sur les terres									
Partie II:	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs									
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre op traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	activités sont érateur, le sous-								
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'árticle 34, paragraphe 3, du r	èglement (UE)								
	2018/848									
	I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles l n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant									
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle II.9 Autres informations									
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848									
	Nom de l'organisme COFRAC d'accréditation									
	Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf certificat d'accréditation									
Ì	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,									
		ц								
		оливаническ								
- 1										

2/2